

Entre les soussignés :

Association Culture pour tous, domiciliée au 46 cours Damidot, 69100 Villeurbanne, déclarée auprès de la Préfecture du Rhône sous le numéro : 0691047062
N° SIRET 43894804400047 - Code APE 9499 Z

"Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09244 69 auprès du préfet de région de Rhône-Alpes"

Représentée par ... , en sa qualité de ...

Ci-dessous dénommée « l'organisme de formation »
D'une part

Et :

_____ , domicilié(e) _____

Représenté (e) par _____ , en sa qualité de _____

Ci-dessous dénommé(e) « l'organisme employeur »

D'autre part

Est conclue la convention suivante, en application de l'article L 920-1 du Code du Travail.

Article 1 - Objet de la convention

L'organisme de formation dispense la session de formation
.....(titre de la formation choisie)

Article 2 – Moyens pédagogiques d'encadrement et de suivi

L'organisme de formation assure la coordination de la formation et le bilan. Les stagiaires pourront faire la synthèse personnelle des modules de formation et l'organisme de formation pourra répondre à leurs questions.

Les moyens pédagogiques et d'encadrement sont détaillés dans le livret des formations 2012 (joint à la présente convention).

Article 3 – Fonctionnement pratique

La formation se déroule selon le calendrier indiqué dans le livret des formations 2012.

Un calendrier précis (dates, horaires et lieux) et un programme détaillé sera transmis à l'organisme employeur avant le début de la formation.

Article 4 – Inscription des stagiaires

L'organisme de formation accueillera la personne suivante (nom et fonction du stagiaire) :

.....
Un numerus clausus est arrêté pour chaque session de formation et donne droit à l'organisme de formation et sous cette seule réserve de reporter la présente convention sur une session ultérieure laissée au choix de l'organisme employeur.

Article 5 - Financement

En contrepartie de cette session de formation, l'organisme employeur s'engage à acquitter les frais de la formation choisie (tarifs indiqués dans le livret des formations 2012).

Le coût comprend : interventions, livret de la formation, spectacles, visites, repas et autres documentations pédagogiques.

Modalités de règlement :-----

L'organisme employeur s'engage à régler le montant de la formation au plus tard un mois avant le début de celle-ci.

L'organisme de formation bénéficie d'un numéro de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation professionnelle continue au titre des dispositions du livre IX du code du travail.

Les fonds engagés par cette convention s'imputeront sur la participation de l'année 2012.

Article 6 - Mode de régularisation en cas d'inexécution ou d'annulation

L'organisme de formation s'engage à rembourser intégralement l'organisme employeur en cas d'inexécution de la formation objet de la présente convention. L'organisme de formation se réserve le droit de reporter le calendrier de la formation en concertation avec l'organisme employeur.

L'organisme de formation s'engage à rembourser intégralement les sommes perçues pour tous les cas de force majeure définis par la législation en vigueur ou en cas d'annulation dans un délai de 15 jours avant le début de la formation.

Dans tous les autres cas l'annulation d'une inscription par l'organisme employeur obligera l'organisme de formation à retenir 50% du montant global versé au titre des frais qu'il aura déjà engagés.

Article 7 - désaccord et contentieux

En cas de litige concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les deux parties conviennent de se réunir, préalablement à toute action contentieuse, aux fins de trouver une solution acceptable pour chacune d'entre elles.

Les contestations ne trouvant pas de solution amiable seront portées devant les tribunaux compétents de Lyon.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'organisme employeur pour la durée visée à l'article 3.

Fait en double exemplaire

A Villeurbanne, le-----

Pour l'organisme employeur
Signature et cachet

Pour l'organisme de formation
Signature et cachet